



PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL DU 15 OCTOBRE 2025

Convoqué le 1^{er} octobre 2025, le Syndicat Mixte du Pays des Cévennes s'est réuni à l'ATOME, salle des assemblées, le 07 octobre 2025 à 18h00, sous la présidence de Monsieur Christophe RIVENQ, Président. Le quorum n'ayant pas été atteint l'assemblée a été convoquée une nouvelle fois le 08 octobre 2025 et le Syndicat Mixte du Pays des Cévennes s'est réuni le 15 octobre 2025 à 18h30 en salle des assemblées.

Monsieur le Président demande à Monsieur Patrick CATHELINEAU, Directeur Général de la Communauté Alès Agglomération de faire l'appel et rappelle qu'il n'y a pas besoin d'avoir le quorum pour tenir cette assemblée.

Monsieur Patrick CATHELINEAU, Directeur Général de la Communauté Alès Agglomération procède à l'appel.

SYNDICAT MIXTE DU PAYS DES CÉVENNES

MEMBRES PRÉSENTS (22) : Christophe RIVENQ, Max ROUSTAN, Gérard BARONI, Pascal MILESI, Jean-Charles BENEZET, Monique CRESPON-LHERISSON, Michel RUAS, Didier DOYELLE, Thierry JACOT, Roch VARIN D'AINVELLE, Yannick LOUCHE, Bernard HILLAIRE, Joseph BARBA, Cyprien LAURIOL suppléant de Patrick JULLIAN, Jean-Claude D'ANTONA, Jean-Paul ANDRE, Alain GIOVINAZZO, Thierry BAZALGETTE, Dominique BOCQUET, Frédéric GRAS, Georges RIBOT, Guilhem LEMARIE.

ABSENTS (74) : Patrick MALAVIEILLE, Patrick DELEUZE, Jean-Michel PERRET, Geneviève COSTE, Jean-Pierre DE FARIA, Liliane ALLEMAND, Jérôme VIC, Marielle VIGNE, Cyril OZIL, Henri CHALVIDAN, Jean IPSILANTI, Henri CROS, Gérard LEROY, Georges BRIOUDES, Jack VERRIEZ, Serge BORD, Roseline BOUSSAC, Jean-Michel BUREL, Jacques MOLLE, Gérard BANQUET, Jacques PEPIN, Jean-Pierre CHARPENTIER, Guy CHERON, Patrick DANIS, Patrice PUPET, Bruno BIONDINI, Jean-Luc GIBELIN, Marc SASSO, Michel BULCOURT, Michel VIGNE, Jean-Marie MALAVAL, Thierry DAUBLON, Andrée ROUX, Jean-Marie ITIER, Christian TEISSIER, Jean-Pierre MOUYREN, Jean-Noël PUDDU, Patrick DUMAS, Jean-Marie AIGUILLOUN, Bruno CLEMENCON, Philippe RIBOT, Olivier MARTIN, Jean-François FLANDIN, Thierry JONQUET, Sylvie CARRASCO, Denis KUCHARCZAK, Frédéric ITIER, Yannick DULFOUR, David GUIRAUD, Rémy BOUET, Sylvain CHARMASSEON, Nordine SEKARNA, Thierry LAURENT, Didier SALLES, Éric CHAUDOREILLE, Sébastien MAGNY, Guy MANIFACIER, Ghislain CHASSARY, Laurent CHAPELLIER, Louise SALATHE, Jean-Christophe PAYAN, Julie LOPEZ-DUBREUIL, Jean-Jacques VIDAL, Adrien CHAPON, Fanny SILHOL, Sylvain RICHARD, Emmanuelle GENEVET, Jérôme BASSIER, Florence BOUIS, Julien HEDDEBAUT, Michel GRUSZECKI, Bernard ROUCAUTE, Johanna HUGUET, Blandine HENNION.

SYNDICAT MIXTE DU PAYS DES CÉVENNES - PLIE CÉVENOL

MEMBRES PRÉSENTS (22) : Christophe RIVENQ, Max ROUSTAN, Gérard BARONI, Pascal MILESI, Jean-Charles BENEZET, Monique CRESPON-LHERISSON, Michel RUAS, Didier DOYELLE, Thierry JACOT, Roch VARIN D'AINVELLE, Yannick LOUCHE, Bernard HILLAIRE, Joseph BARBA, Cyprien LAURIOL suppléant de Patrick JULLIAN, Jean-Claude D'ANTONA, Jean-Paul ANDRE, Alain GIOVINAZZO, Thierry BAZALGETTE, Dominique BOCQUET, Frédéric GRAS, Georges RIBOT, Guilhem LEMARIE.

ABSENTS (74) : Patrick MALAVIEILLE, Patrick DELEUZE, Jean-Michel PERRET, Geneviève COSTE, Jean-Pierre DE FARIA, Liliane ALLEMAND, Jérôme VIC, Marielle VIGNE, Cyril OZIL, Henri CHALVIDAN, Jean IPSILANTI, Henri CROS, Gérard LEROY, Georges BRIOUDES, Jack VERRIEZ, Serge BORD, Roseline BOUSSAC, Jean-Michel BUREL, Jacques MOLLE, Gérard BANQUET, Jacques PEPIN, Jean-Pierre CHARPENTIER, Guy CHERON, Patrick DANIS, Patrice PUPET, Bruno BIONDINI, Jean-Luc GIBELIN, Marc SASSO, Michel BULCOURT, Michel VIGNE, Jean-Marie MALAVAL, Thierry DAUBLON, Andrée ROUX, Jean-Marie ITIER, Christian TEISSIER, Jean-Pierre MOUYREN, Jean-Noël PUDDU, Patrick DUMAS, Jean-Marie AIGUILLOUN, Bruno CLEMENCON, Philippe RIBOT, Olivier MARTIN, Jean-François FLANDIN, Thierry JONQUET, Sylvie CARRASCO, Denis KUCHARCZAK, Frédéric ITIER, Yannick DULFOUR, David GUIRAUD, Rémy BOUET, Sylvain CHARMASSEON, Nordine SEKARNA, Thierry LAURENT, Didier SALLES, Éric CHAUDOREILLE, Sébastien MAGNY, Guy MANIFACIER, Ghislain CHASSARY, Laurent CHAPELLIER, Louise SALATHE, Jean-Christophe PAYAN, Julie LOPEZ-DUBREUIL, Jean-Jacques VIDAL, Adrien CHAPON, Fanny SILHOL, Sylvain RICHARD, Emmanuelle GENEVET, Jérôme BASSIER, Florence BOUIS, Julien HEDDEBAUT, Michel GRUSZECKI, Bernard ROUCAUTE, Johanna HUGUET, Blandine HENNION.

Monsieur le Président remercie les élus qui se sont déplacés malgré le fait que le quorum soit facultatif. Il précise que ce comité syndical va être plutôt administratif

Monsieur Cyprien LAURIOL suppléant de Monsieur Patrick JULLIAN représentant la commune de Saint Hippolyte de Caton est nommé secrétaire de séance.

I. ASSEMBLÉES

Approbation du Procès-Verbal de la séance du 12 mai 2025

Monsieur le Président annonce qu'aucune remarque concernant le Procès-Verbal de la séance du 12 mai 2025 n'a été reçue ce jour.

Monsieur le Président porte au vote le Procès-Verbal qui est approuvé à l'unanimité, sans remarque.

II. FINANCES

1. Attribution de subventions pour l'année 2025

Monsieur le Président propose d'octroyer les subventions suivantes pour l'année 2025 pour un montant total de 9 000 € :

- Maison de l'Emploi Ales en Cévennes 5 000 €
- Centre National de la Propriété Forestière 4 000 €

Monsieur le président précise que la subvention de la Maison de l'Emploi est dans le cadre de l'illettrisme et celle du Centre National de la Propriété Forestière porte sur la valorisation de l'essence pin auprès des propriétaires privés.

Monsieur le Président en profite pour dire l'importance du pin dans les Cévennes, que ce n'est pas un intru, il est protégé et actuellement le Pays des Cévennes travaille sur la chimie verte. Les pins sont valorisés car ils sont importants et peuvent avoir des conséquences sur la gestion de la forêt, notamment dans le cadre de la lutte contre les incendies.

Votants : 22

Pour : 22 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

2. Admissions en non-valeur et créances éteintes

À la demande du trésorier, **Monsieur le Président** propose d'admettre en non-valeur et en créances éteintes sur le budget du syndicat mixte du Pays des Cévennes les montants suivants :

SMPC n° listes	6541- Créances Admises en Non-Valeur	6542 - Créances éteintes
Liste 6503620231	4 839,85 €	
Liste 7004930631		7 322,26 €
Montant total		12 162,11 €

Monsieur le Président précise que ces créances proviennent de la taxe de séjour et des redevances d'usage.

Votants : 22

Pour : 22 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

III. RESSOURCES HUMAINES

3. Autorisation et modalités d'exercice du travail à temps partiel pour les agents titulaires, stagiaires et contractuels

Le Syndicat Mixte du Pays des Cévennes peut mettre en place et fixer les modalités d'exercice du temps de travail à temps partiel pour les titulaires, les stagiaires et les contractuels :

- la durée du temps partiel accordée sera de 6 mois à 1 an renouvelable pour la même période par tacite reconduction dans la limite de 3 ans ;

- la demande pour exercer le travail à temps partiel devra intervenir dans un délai de 2 mois avant la date souhaitée ;

- les quotités autorisées sont :

=> pour le temps partiel sur autorisation : 50 %, 60 %, 70 %, 80 % et 90 %.

=> pour le temps partiel de droit : 50 %, 60 %, 70 %, et 80 %.

Monsieur le Président propose d'instaurer le temps partiel pour le syndicat mixte du Pays des Cévennes.

Votants : 22

Pour : 22 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

4. Allocation aux Parents d'enfants Handicapés (APEH)

Le Syndicat Mixte du Pays des Cévennes peut mettre en place l'Allocation aux parents d'enfants handicapés soit l'APEH, au bénéfice de ses agents.

Cette aide s'adresse aux parents d'enfants de moins de 20 ans dont le taux d'incapacité est au moins égal à 50 % et qui perçoivent l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH).

Le versement de la prestation APEH est subordonné au paiement des mensualités de l'AEEH. La perte de l'AEEH entraîne la perte de l'allocation facultative.

Aujourd'hui, cette allocation est d'un montant de 183 € mensuel. Elle n'est pas cumulable avec la prestation compensatrice du handicap, l'allocation aux adultes handicapés et l'Allocation compensatrice pour tierce personne.

Les bénéficiaires seront les titulaires et les stagiaires en position d'activité ou de détachement ainsi que les contractuels.

Monsieur le Président signale que ce jour est la journée départementale des aidants, qu'il y a une grosse journée Place des Martyrs de la Résistance à Alès à côté de l'Instant Répit, avec toutes les associations qui œuvrent pour les aidants.

Monsieur le Président propose d'approuver la mise en place de l'Allocation aux Parents d'Enfants Handicapés (APEH) à compter du 1^{er} novembre 2025 pour les agents du Pays des Cévennes.

Votants : 22

Pour : 22 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

5. Crédit de postes modifiant le tableau des effectifs

Le Comité syndical doit décider de la création de postes budgétaires pour permettre les promotions et les recrutements à venir.

Cat.	Grade	Nombre de postes à créer	Temps de travail	Date de création
A	Attaché	1	35h00	08/10/2025
B	Rédacteur	1	35h00	08/10/2025

Monsieur le Président propose d'approuver la création de ces postes.

Votants : 22

Pour : 22 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

IV. RURALITÉ

6. Offre de concours sous forme de participation financière à la commune de Sénéchas pour la création d'un point multi-services en ossature bois

Monsieur le Président signale que le tableau de financement de la délibération a été modifié après envoi aux élus pour ajouter des financeurs à la demande de la mairie de Sénéchas.

Le Syndicat Mixte du Pays des Cévennes, dans le cadre du Budget Primitif 2025 a accordé une enveloppe de 100 000 € pour soutenir les investissements en bois local, en cohérence avec la stratégie de la Charte Forestière.

La commune de Sénéchas souhaite réaliser un point multi-services. Ce projet constituera le premier commerce de la commune et offrira également un point de restauration. Le montant total prévisionnel s'élève à 337 545,11 € HT pour la réalisation de ces travaux.

Plan de financement :

FINANCEURS	Montant en €	%
Groupe d'action Local (GAL – fonds Leader)	64 000 €	18,96 %
DETR	79 904 €	23,67 %
Région	25 000 €	7,41 %
Conseil Départemental	10 000 €	2,96 %
Alès Agglomération (PAT)	30 000 €	8,89 %
Syndicat Mixte du Pays des Cévennes	10 000 €	2,96 %
Sous Total	218 904 €	64,85 %
Commune de Sénéchas	118 641,11 €	35,15 %
TOTAL	337 545, 11 €	100 %

Une utilisation maximum de bois est prévue pour la construction dont du bois issu de la forêt communale de Sénéchas. L'utilisation de pin maritime cévenol dans la totalité de la structure du bâtiment ainsi que dans la charpente, est également programmée.

De plus, une partie de la charpente sera traditionnelle et utilisera du châtaignier cévenol, le bardage étant en douglas issu du Massif-Central.

Monsieur le Président indique qu'il est membre du conseil d'administration d'intercommunalités de France. Il peut garantir que tous les présidents présents lors de la dernière réunion ont des problèmes financiers. Il y a 1 200 intercommunalités en France et il devait y avoir 800 présidents présents à l'assemblée générale la semaine dernière. La moitié des intercommunalités a déclaré être en cessation de paiement en 2026. Dans les faits, ça ne se passera pas, mais si cela avait été des structures privées, entre ce que le gouvernement prévoit dans la loi de finances et les situations financières de certaines intercommunalités (pas forcément les plus pauvres), elles sont dans des situations dramatiques. Ils vont être obligés d'augmenter les impôts. Pour le moment pour Alès Agglomération, c'est une pente dangereuse, comme pour toutes les intercommunalités, mais ce n'est pas encore le dépôt de bilan.

Monsieur le Président propose d'autoriser une offre de concours de 10 000 € à la commune de Sénéchas pour permettre la réalisation d'un point multi-services.

Votants : 22

Pour : 22 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

V. JURIDIQUE

7. Modification des délégations du Comité Syndical au Président dans les conditions prévues à l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales

Le Pays des Cévennes travaille depuis 2020 à la valorisation de la résine du pin maritime des Cévennes, au sein de la Charte Forestière de Territoire. Des partenariats de recherche ont été réalisés (IMT d'Alès, INRAE, Université de Montpellier, Société l'Accent, École de Chimie de Montpellier, etc.).

La résine comprend deux composés principaux : l'huile essentielle de térébenthine et la colophane. Elles représentent des débouchés à haute valeur ajoutée pour la bioéconomie.

À cette fin, plusieurs contrats de recherche sur 2021-2025 ont été menés (avec L'Accent, l'INRAE et Université de Montpellier). Certains résultats sont concluants et le Pays des Cévennes s'est adjoint les services d'un bureau de conseil en propriété industrielle, afin de les protéger.

Madame Lydia PICQ, Directrice Générale Adjointe au développement du territoire, explique que dans le cadre de la charte forestière, ils ont travaillé sur la valorisation du pin maritime sous toutes ses formes et pas seulement sur le bois comme énergie, mais également sur la chimie verte. Le projet est de développer la filière des douches térébenthinées en lien avec les termes des Fumades.

Le Pays des Cévennes a porté une étude de formulation avec un prestataire pour formuler des douches térébenthinées à partir de la résine de pin maritime. Le Pays des Cévennes est propriétaire de cette formule. Les premiers volumes de ces douches vont être testés aux Fumades, mais pour se protéger il faut déposer un brevet et donc autoriser Monsieur le Président à le déposer.

Monsieur le Président demande à Madame Lydia PICQ de faire un point sur les termes des fumades.

Madame Lydia PICQ, explique qu'en termes de curistes, ils seraient pour cette saison à 3 000 curistes. Au niveau du centre de bien-être, qui est juste à côté, où on peut aller se faire plaisir pendant deux heures, ils ont eu plus de 30 000 entrées et l'année n'est pas encore terminée. C'est très agréable en cette saison, donc elle les invite à y aller. Pour le spa, les chiffres ne sont pas encore disponibles. Et ensuite, l'hôtel a aussi, apparemment, multiplié par trois ses nuitées. Donc c'est plutôt encourageant.

Monsieur le Président précise que s'ils en parlent c'est parce que le Pays des Cévennes est un des partenaires du SIVU. Il a financé une partie du jardin des aromatiques. Il en parle surtout parce qu'il a entendu beaucoup de rumeurs, qu'il n'aime pas, qui disaient que rien n'allait que le centre, que c'était la catastrophe, qu'il n'y avait pas de curistes, qu'il n'y avait pas de touristes, que l'hôtel était vide. La réalité chiffrée montre que ce n'est pas le cas. Pour une première année, c'est plus que bien, puisque les objectifs en matière de cure sont supérieurs aux planchers qui avaient été fixés dans le cadre du contrat avec Arénadour.

Monsieur le Président propose de modifier la délibération CS2020_03_05 portant délégation du comité syndical au Président pour y intégrer ces modifications.

Votants : 22

Pour : 22 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

8. Adhésion au contrat groupe "Assurance statutaire" proposé par le Centre de Gestion du Gard

Le Centre de Gestion du Gard accompagne les collectivités et établissements public qui lui sont affiliés pour couvrir les risques statutaires auxquels ils sont exposés.

Le contrat actuel arrivant à son terme au 31 décembre 2025, le Centre de Gestion du Gard a mené une procédure de mise en concurrence afin de proposer un nouvel opérateur aux employeurs affiliés à compter du 1^{er} janvier 2026.

Le contrat d'assurance statutaire proposé par le Centre de Gestion du Gard propose une couverture à taux unique pour les collectivités de moins de 30 agents CNRACL.

Le contrat couvre l'intégralité des risques statutaires pour les agents CNRACL, à savoir :

- le décès,
- le congé pour invalidité temporaire imputable au service (accident de service, de trajet, maladie imputable),
- le congé de maladie ordinaire,
- le congé de longue maladie et de longue durée,
- le temps partiel thérapeutique,
- la disponibilité d'office pour raison de santé,
- l'allocation d'invalidité temporaire,
- la maternité, paternité, adoption.

Ainsi que pour les agents IRCANTEC avec prise en charge du :

- congé pour invalidité temporaire imputable au service (accident de service, de trajet, maladie imputable),
- congé de maladie ordinaire,
- congé de grave maladie,
- congé de maternité, paternité, adoption.

Monsieur le Président propose d'adhérer au contrat de groupe proposé par le centre de gestion.

Votants : 22

Pour : 22 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

VI. DIRECTION GÉNÉRALE

9. Liste des décisions prises par délégation

Conformément à l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur Le Président rapporte, les décisions prises par délégations.

Monsieur le Président annonce qu'un point d'information sur le SCoT va être fait pour remobiliser les élus sur ce débat important.

Madame Christel FIETKAU, responsable de service en conseil planification ingénierie territoriale en charge du SCoT, souhaite faire un rappel par rapport au calendrier global sur la révision du SCoT, qui est initié depuis juin 2023. Sur cette année 2025, la phase numéro 2 a débuté avec l'élaboration du projet d'aménagement stratégique. Pour le moment, le calendrier est tenu pour un débat d'ici la fin de l'année, avec une approbation au plus tard fin 2027.

Sur le détail au niveau de la phase 2, il y a différents ateliers qui se sont tenus du PAS au DOO. Le premier était en juillet, le deuxième en septembre, et le prochain est le 28 octobre. Stella Normand a envoyé les invitations, il se déroulera au pôle mécanique à partir de 16h. Pour le moment, il y a plus de 50 personnes inscrites. C'est un atelier qui va être important, notamment sur tout ce qui est en lien avec la biodiversité, l'environnement, la ressource en eau. Elle les invite à s'inscrire si ce n'est pas déjà fait. Il y a un lien d'inscription dans le mail que Stella Normand a transmis.

Ensuite, le 12 novembre, il y aura la commission Scott, pour présenter la finalisation du projet d'aménagement stratégique, où là, on aura une version qui sera beaucoup plus rédigée par rapport à celle qui a été présentée au mois d'avril. Ensuite, il y aura le copil SCoT, donc là, c'est uniquement à destination des personnes publiques associées, le 2 décembre. Et enfin, le comité syndical, le 11 décembre, où sera débattu ce projet d'aménagement stratégique. Et après, on enchaînera sur 2026 avec la réalisation de la phase numéro 3, donc sur le document d'orientation et d'objectif dans lequel sera défini l'ensemble des prescriptions et préconisations que devront intégrer les documents d'urbanisme.